Janny Marque

Experts-Comptables, Auditeurs et Conseils

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
20 JUIN 2003
DEPOT N° 17104

ABELIA

***

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PARACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2003

Membre du réseau international PKF Chartered Accountants
Site : www.jannymarque.fr
23, rue de Cronstadt - 75015 Paris / 5, rue Tolstoi - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. : 01 56 56 61 10 - Fax : 01 56 56 61 11 - e mail : info@jannymarque.fr
S.A. d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes au Capital de 5 000 000 € - 342 528 825 RCS Paris - APE 741 C
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France et membre de la Compagnie Regionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Bureaux en Europe, Canada, Etats-Unis, Amérique Centrale, Amérique du Sud, Australie, Afrique, Asie, Moyen-Orient

ABELIA

Société Anonyme au capital de 13 260 000 €
Tour Anjou
33, quai de Dion Bouton
92814 PUTEAUX Cedex

NANTERRE RCS 410 255 681

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ABELIA et en application des dispositions des articles L224-3 et L225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer d'une part sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et d'autre part sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sous réserve de la réalisation effective de la réduction de capital proposée au vote de l'assemblée générale du 30 juin 2003, le montant des capitaux propres sera au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers.

Fait à PARIS,
Le 11 juin 2003

Le Commissaire aux Comptes
JANNY MARQUE

Pierre MARQUE

Janny Marque

Experts-Comptables, Auditeurs et Conseils